Université Paris Cité

Bureau des stages et de la professionnalisation
Faculté Sociétés et Humanités
Département d'Etudes psychanalytiques

INSTITUT Humanités & Sciences Sociétés

LE STAGE DE MASTER 1

Nombre d'heures de stage validant des ECTS (crédits) : La maquette de Master 1 prévoit 300 heures de stage ce qui représente 3 demi-journées par semaine (environ 12 heures). Ce stage doit débuter au 1er semestre de l'année universitaire 2022/2023 et se dérouler sur les 2 semestres. Le TD de supervision et de séminaire de mémoire sont indissociables du stage.

Date limite pour valider les heures de stage : Les 300 heures doivent être effectuées avant le 31 mai 2023 pour que le stage soit validé en session 1 et avant le 30 juin 2023 pour la session 2. Il est possible d'effectuer plus de 300 heures et que le stage se termine au-delà du 30 juin 2023. Les 300 heures demandées pour la validation de l'année devront cependant être réalisées au plus tard lors de la session 2.

Le calendrier des stages – Département d'Etudes Psychanalytiques

SEPTEMBRE 2022	OCTOBRE 2022	NOVEMBRE 2022	DECEMBRE 2022	JANVIER 2023
mi-septembre 20212: début de la saisie des conventions 2022/2023. DEUX formulaires sont à disposition des l'étudiants : Sur Pstage pour les étudiants inscrits sous le régime de la formation initiale. Formulaire FP pour les étudiants en Formation Professionnelle (reprise d'études). **ATTENTION :** La saisie de la convention ne pourra se faire qu'une fois les inscriptions administratives et pédagogiques effectuées. **Documents nécessaires à la validation de la convention :** -contrat pédagogique -attestation responsabilité civile mentionnant les dates et lieu du stage -copie carte vital -mail d'acceptation en séminaire de mémoire pour les étudiants de Master 1 et 2				
FEVRIER 2023	**MARS 2023**	**AVRIL 2023**	**MAI 2023**	**JUIN 2023**
			2 dernières semaines de mai 2023 : validation des stages session 1 (les 200 heures doivent être effectuées à cette date) **Documents nécessaires à la validation du stage :** -Carnet de stage rempli, signé et tamponné par le tuteur + double validation pédagogique -Attestation de fin de stage rédigée, signée et tamponnée par le tuteur de stage (doit informer des heures de stages effectuées, la période du stage et les missions)	**2 dernières semaines de juin 2023 :** Validation des stages session 2 **Documents nécessaires à la validation du stage :** --Carnet de stage rempli, signé et tamponné par le tuteur + double validation pédagogique -Attestation de fin de stage rédigée, signée et tamponnée par le tuteur de stage (doit informer des heures de stages effectuées, la période du stage et les missions)

Bureau des stages et de la Professionnalisation
Bâtiment Olympe de Gouges- bureau 413
8 rue Albert Einstein – case 7058 – 75205 Paris Cedex 13

Stage.ep@univ-paris-diderot.fr
01 57 27 65 48 / 01 57 27 63 73

Horaires du bureau :

Lundi : 8h30-12h00 / 14h-15h30
Mardi : 8h30-12h00 / 14 h- 15h30
Mercredi : 8h30-12h00 / 14 h- 16h30
Jeudi:8h30-12h00/14h-15h30
Vendredi: **FERME**

Université Paris Cité

Bureau des stages et de la professionnalisation
Faculté Sociétés et Humanités
Département d'Etudes psychanalytiques

INSTITUT Humanités & Sciences Sociétés

LE STAGE DE MASTER 1

Où faire mon stage : Dans la structure thérapeutique de votre choix, **sauf** cabinet, groupe privé et permanences téléphoniques

⚠ - L'organisme d'accueil et le service peuvent être les mêmes que ceux dans lesquels vous avez fait le stage de Licence 3. De la même manière, le tuteur peut être le même MAIS le travail du mémoire devra être différent que celui de l'année dernière, les missions et les objectifs du stage correspondre aux exigences d'un stage de Master 1.

- Votre tuteur doit être obligatoirement psychologue clinicien

A savoir :

- Aucune dispense n'est autorisée pour les TD de supervision (1h30/semaine) et le séminaire de mémoire. Ces deux TD sont à suivre dès le début de l'année universitaire.
- La validation du stage se fait à la fin de l'année sur la base :
 - De l'assiduité et de la participation au TD de Supervision,
 - L'inscription dans un séminaire de mémoire,
 - La réalisation de 300h de stage au terme de la session 1 et de la session 2
 - De l'appréciation du tuteur de stage prenant en compte l'assiduité et l'implication de l'étudiant (voir carnet de stage).

Au terme du stage : Vous devez remettre votre mémoire à votre directeur de mémoire. Le mémoire n'est pas obligatoirement en relation avec le stage clinique. 50 pages.

Objectifs : Rédiger un mémoire d'une soixantaine de pages sans les annexes, théorique ou théoricoclinique. Acquérir les compétences à la recherche à travers un travail de problématisation et d'élaboration clinique et théorique. Témoigner de la capacité à faire une recherche personnelle sous la direction de l'enseignant responsable du TD et ne saurait, donc, se réduire, ni à un compte-rendu de stage ni à une compilation bibliographique. Les étudiants seront amenés à présenter durant les séances du TD l'évolution de leur travail tout au long de l 'année académique.

Contenu : La recherche peut prendre appui sur une situation clinique (expérience de stage ou autre), sur une œuvre littéraire ou artistique, sur une dimension de la vie collective, ou bien encore s'attacher à considérer la portée d'un concept d'un point de vue épistémologique, historique et critique. Dans tous les cas, une méthodologie doit être mise au point, en rapport avec l'objet choisi. L'étudiant présentera les différentes sources auxquelles il a recours d'une manière claire, cohérente, ordonnée, conforme aux normes en vigueur et aux usages de la discipline. La table des matières placée en début du document après la page de titre, est la liste des titres de chapitres, (divisions et subdivisions avec leur numéro), accompagnés de leurs numéros de page. La liste des documents placés en annexe au mémoire doit être donnée à la fin de la table des matières.

Pour vous informer :

La page des stages de l'UFR IHSS : *https://u-paris.fr/ihss/stages/*
La partie stage de « ma scolarité » sur Moodle *(aide à la recherche de stage / brochures / validation du stage)*
Le POP (Pole de l'orientation et de la professionnalisation)
POP, F.A.Q spéciale stages –urgence sanitaire : *https://u-paris.fr/faq-speciale-stages/*
Vous pouvez également consulter la page suivante dédiée au stage *: https://u-paris.fr/stage-droits-et-obligations/*
Guide des stages MENESR novembre 2018:
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-des-stages-etudiants-informations-pratiques-46518

Bureau des stages et de la Professionnalisation
Bâtiment Olympe de Gouges- bureau 413
8 rue Albert Einstein – case 7058 – 75205 Paris Cedex 13

Stage.ep@univ-paris-diderot.fr
01 57 27 65 48 / 01 57 27 63 73

Horaires du bureau :

Lundi : 8h30-12h00 / 14h-15h30
Mardi : 8h30-12h00 / 14 h- 15h30
Mercredi : 8h30-12h00 / 14 h- 16h30
Jeudi:8h30-12h00/14h-15h30
Vendredi: **FERME**